

INFO N°: 201

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 avril 2017

COMPTES DE GESTION 2016

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion 2016, dressés par le receveur, sont en tous points conformes aux écritures communales.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

COMMUNE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	274 955.16	296 202.25
Investissement	123 372.49	98 882.51
Reports 2015	39 092.49	46 070.25
TOTAL	437420.41	441 155.01
Excédent de clôture	3 734.66	

ASSAINISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	34 635.85	39 614.64
Investissement	3 939.88	11 196.77
Reports 2015		30 916.92
TOTAL	38 575.73	81 728.33
Excédent de clôture	43 152.60	

CCAS

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 915.30	2 350.00
Reports 2015	65.76	
TOTAL	1 981.06	2 350.00
Excédent de clôture	368.94	

A NOTER : Dotations de l'Etat

Depuis 2013, les dotations de l'Etat sont passées de 81 000 € à 63 000 € en 2017, soit une baisse de 18 000 € (- 23 %) pour les recettes de fonctionnement de la commune.

L'augmentation de 2 % des trois taxes locales appliquée chaque année génère quant à elle, une recette supplémentaire de 2 400 € environ.

VOTE DES TAUX 2017

Taxes	Taux 2017	Produit attendu
Taxe d'habitation	12.06 %	73 083
Foncier bâti	11.29 %	43 590
Foncier non bâti	30.18 %	6 036

BUDGETS PRIMITIFS 2017

COMMUNE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	298 508.00	310 659.66
Investissement	295 431.74	295 431.74
TOTAL	593 939.74	606 091.40
Résultat Budget 2017	12 151.66	
ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	47 714.51	47 714.51
Investissement	30483.00	47380.09
TOTAL	78 197.51	95 094.60
Résultat Budget 2017	16 897.09	
CCAS	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 325	2 325

ACHAT A DES PARTICULIERS

Le conseil municipal décide d'acheter à des particuliers :

- Un taille-haie thermique à M. Julien ROBERT d'Athesans pour la somme de 70 €
- deux étagères de bibliothèque à M. Christian MAY de Villers-le-Sec et M. Pierre MAY d'Echenoz-la-Méline pour la somme de 300 €.

Messieurs MAY ont fait don de tout le reste de leur bibliothèque à la commune.

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION/CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI (CUI/CAE)

Le contrat de M. Pascal DAVAL se terminera le 7 mai 2017.

Pour le remplacer, le conseil municipal décide de recruter un agent technique polyvalent en la personne de Jordan COTIN, qui a déjà travaillé plusieurs années à Villers-le-Sec.

Le contrat aidé de Jordan est conclu pour une durée de 12 mois à temps partiel à raison de 20 h/semaines, à compter du 1^{er} mai 2017.

INFORMATIONS

VENTE DES FLEURS A L'ECOLE ET FLEURISSEMENT

La livraison des fleurs aura lieu vendredi 12 mai.

La vente à l'école aura lieu le même jour.

Le fleurissement du village sera réalisé par l'équipe des bénévoles l'après-midi.

CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS

Cette année encore, la commune participera au concours départemental des villages fleuris.

A cette occasion, **nous vous rappelons qu'il incombe à chaque habitant le nettoyage et le balayage au droit de son habitation, que la voie soit publique ou privée.**

D'ores et déjà, nous vous remercions pour votre participation à la propreté et à l'embellissement de notre village.

Avis aux propriétaires de chiens : ne laissez pas les déjections de vos compagnons sur la voie publique. Lors de vos promenades, prévoyez le matériel nécessaire pour récupérer les crottes.

BRUIT – FEU DANS LES JARDINS

Avec les beaux jours reprennent les activités de jardinage : tonte, taille,...

Nous vous rappelons quelques règles à suivre pour le respect d'autrui :

- horaires pour l'utilisation des engins ou appareils générant une nuisance sonore :

les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30 et les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Le brûlage à l'air libre des végétaux est interdit.

Tout en faisant preuve de tolérance les jours de semaine, nous vous demandons de respecter les plages horaires les dimanches et jours fériés.

DECHETTERIE DE QUINCEY

Horaires exceptionnels jusqu'à la réouverture de la déchetterie de Pusey :

DU LUNDI AU SAMEDI
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 19 h

VIDE GRENIERS

Le vide-greniers de l'association « Les amis du joli-bois » se déroulera le **jeudi 25 mai 2017** de 6 h à 18 h dans les rues du village. De nombreux exposants sont déjà inscrits.

Renseignements et inscription :

Martine BURGER

03 84 75 32 12 - 06 33 98 17 64

POUR LES JEUNES...

Les jeunes villersois(es) âgé(es) de 11 à 19 ans qui en feront la demande recevront la carte avantages jeunes et les collégiens (11 / 14 ans) se verront attribuer un bon d'achat de 16 € pour la prochaine rentrée scolaire.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser à ses 16 ans. C'est une démarche obligatoire pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique, (CAP, bac, permis de conduire,...). De plus, le recensement permet l'inscription d'office sur les listes électorales.

La démarche du recensement est simple. Il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa carte d'identité et de son livret de famille.